

Circulaire d'information

INFCIRC/1071

25 janvier 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 11 janvier 2023 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 11 janvier 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/36-197-3679

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 29 décembre 2022, à la suite des bombardements de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par les Russes, la ligne électrique de secours de 330 kV de Ferosplavna a été endommagée. Des travaux de réparation sont actuellement en cours pour la remettre en état.

Au 4 janvier 2023, les forces d'occupation russes continuaient d'interférer directement et illégalement dans la gestion de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et d'entraver l'accès à l'installation des gestionnaires légitimes de la centrale, en particulier le directeur général par intérim, M. D. Verbytskyi, et l'ingénieur en chef, M. I. Murashov.

Dans les faits, les fonctions organisationnelles et administratives concernant les questions liées à la sûreté nucléaire et radiologique de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ont été illégalement transférées à M. Y. Chernyuk, à qui le Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire avait retiré la licence octroyant le droit d'exercer ces fonctions pour cause de non-respect des prescriptions pertinentes. La partie russe prend des mesures techniques pour faire passer la centrale nucléaire de Zaporizhzhia en mode autonome en vue d'un éventuel raccordement ultérieur au réseau électrique russe.

Les occupants russes, sous la houlette de représentants de la corporation Rosatom, ont effectué des travaux d'installation de sept groupes électrogènes diesel mobiles d'une capacité totale de 7 MW et de raccordement de ceux-ci au système de sécurité de la centrale.

Afin d'empêcher l'exploitation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia au sein du système énergétique ukrainien unifié et la reprise de la production d'électricité, les occupants russes continuent de bloquer le démarrage des tranches 5 et 6.

Les membres du personnel ukrainien sont victimes d'enlèvements et d'actes de torture, les citoyens ukrainiens subissent des pressions et des actes de torture, et ils continuent d'être contraints à signer des contrats avec une fausse société russe créée aux fins de l'exploitation illégale de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

Les employés de l'organisme de réglementation russe (Rostekhnadzor) tentent d'interférer dans le travail du personnel ukrainien et ont annoncé qu'ils seraient présents en permanence sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia dans le cadre d'un système de rotation.

Jusqu'à présent, l'état d'avancement de la construction par les occupants russes, décidée de façon arbitraire, d'une structure non identifiée sur le site de l'installation d'entreposage à sec du combustible usé de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia reste inconnu. Le personnel ukrainien de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia n'est pas autorisé à se rendre sur le site des travaux de construction et d'installation.

Ces actions illégales commises par la Fédération de Russie sur le site d'une installation nucléaire ukrainienne, la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, vont totalement à l'encontre des dispositions des résolutions GOV/2022/17 du 3 mars 2022, GOV/2022/58 du 15 septembre 2022 et GOV/2022/71 du 17 novembre 2022 du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, intitulées « Incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties ».

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai le texte de la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

[signé]

Vienne, le 11 janvier 2023

À l'attention du Secrétariat de l'AIEA